

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 71 (2021-2026)
de Mmes et M. Elena-Lavinia Niederhäuser, Marc Vonlanthen et
Denise Cardoso de Matos-Berger (PS)
demandant d'étudier la possibilité de mettre en place une stratégie pour la couverture
complète des besoins en matière d'électromobilité par des énergies renouvelables**

En séance du 14 septembre 2022, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 71 de Mmes et M. E.-L. Niederhäuser, M. Vonlanthen et D. Cardoso de Matos-Berger lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place une stratégie pour la couverture complète des besoins en matière d'électromobilité par des énergies renouvelables.

Résumé du postulat

En Suisse, les transports sont responsables d'environ 32% des émissions de CO₂ du pays, un chiffre qui les place en tête de liste. L'objectif visé par le Conseil fédéral d'atteindre l'émission zéro nette d'ici 2050 implique la décarbonation du secteur de la mobilité. Par conséquent, notre utilisation des transports doit être repensée.

Dans ce contexte si complexe, la Ville de Fribourg se doit d'être exemplaire et d'intégrer toute la chaîne production-stockage de l'énergie renouvelable dans le concept d'électromobilité.

Par ce postulat, le Conseil communal est prié de développer et mettre en place via des mesures concrètes une stratégie adéquate pour la couverture à 100% des besoins en matière d'électromobilité par des énergies renouvelables.

Réponse du Conseil communal

Préambule

Comme le mentionne le postulat, les transports sont responsables d'une part importante des émissions de CO₂ du pays et il est urgent d'agir afin de réduire son impact sur l'environnement.

Afin de réduire la charge environnementale des transports il est nécessaire d'en améliorer la qualité (décarbonation) mais également d'en réduire la quantité (report modal).

Mobilité des Services communaux

Décarbonation

Depuis plusieurs années déjà, la Ville de Fribourg renouvelle son parc de véhicules légers (voitures, camionnettes et fourgons) uniquement avec des véhicules 100% électriques. L'évolution, passée et attendue, du parc automobile léger de la Ville en fonction du type de motorisation est présentée dans le graphique ci-après:

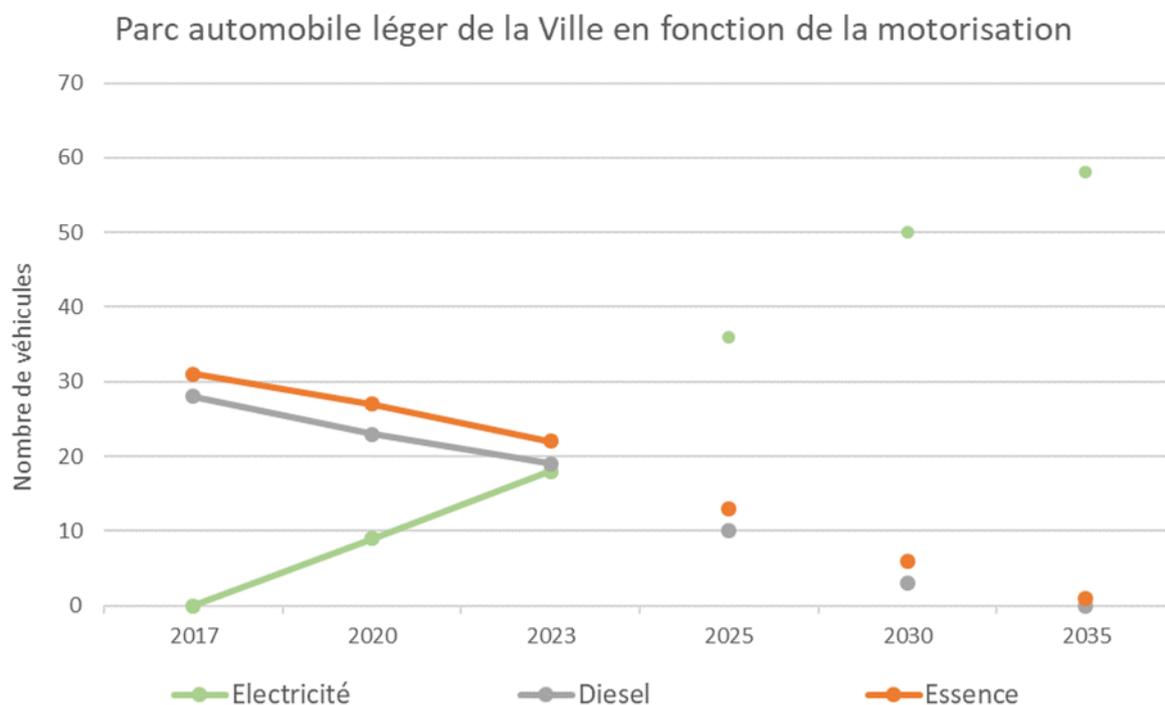


Figure 1 : Evolution passée et attendue du parc automobile léger de la Ville en fonction du type de motorisation

Concernant les véhicules lourds et d'entretien, il est actuellement encore compliqué de se fournir en modèles électriques. D'une part, bien que leur coût d'exploitation soit plus faible, le coût d'acquisition des véhicules électriques est encore beaucoup plus élevé que celui des véhicules thermiques. D'autre part, si la technologie des véhicules électriques est actuellement assez mature pour les véhicules légers, elle est en cours de développement pour les véhicules d'exploitation spécifiques. Cela limite en effet l'exploitation et peut avoir une incidence sur l'efficacité et la fiabilité du matériel utilisé. Par exemple, certaines technologies n'existent pas et font l'objet d'un blocage technologique comme les poids lourds 4x4. Leur remplacement est donc repoussé, ce qui fragilise la capacité à réaliser le service hivernal.

Afin d'intégrer cette difficulté à la stratégie d'électrification du parc de véhicules de la Ville, cette dernière vient de mandater un bureau spécialisé en la matière. Toutefois, l'offre du marché s'étoffe et un camion poubelle 100% électrique a pu, par exemple, être récemment acquis par la Ville.

Consommation et production d'énergie renouvelable

L'alimentation des véhicules électriques de la Ville se fait exclusivement avec de l'électricité issue de sources renouvelables. Pour tous ses besoins en électricité, la Ville s'approvisionne exclusivement en énergies renouvelables et locales, principalement issues de la centrale hydroélectrique de l'Oelberg.

De plus, depuis quelques années, la Ville a mis en service de nombreuses installations solaires photovoltaïques sur ses toitures et compte accélérer encore cette tendance avec notamment le développement du financement participatif (cf. message n°28 du 10 janvier 2023). Ci-après, un graphique représentant l'évolution de la production solaire photovoltaïque développée par la Ville.

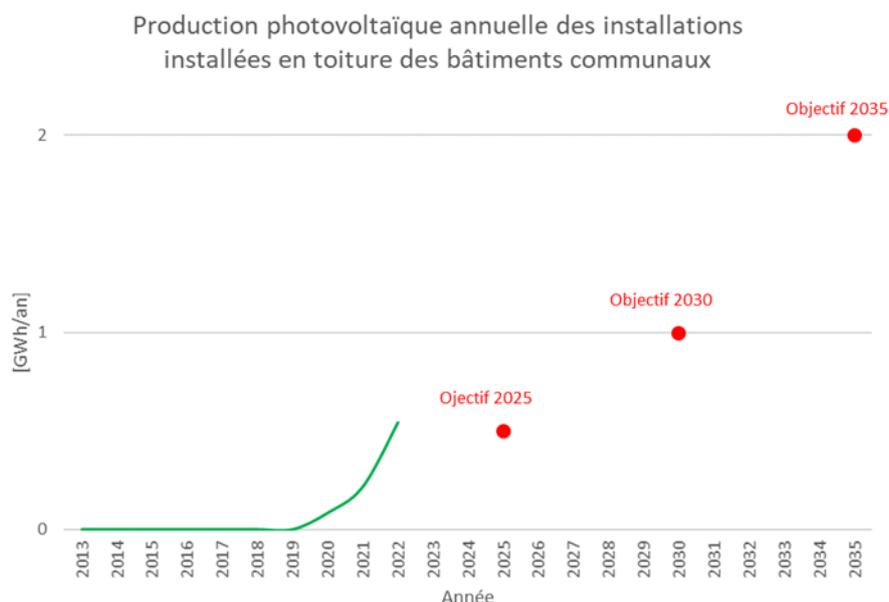


Figure 2 : Production photovoltaïque annuelle des installations installées en toiture des bâtiments communaux avec objectifs définis par la stratégie énergétique communale

Réduction

Afin de réduire le recours aux véhicules motorisés, la Ville a mis en place depuis de nombreuses années toute une série de mesures afin de favoriser le recours à la mobilité douce par ses collaborateurs·trices, tout en considérant les besoins spécifiques à tous les travaux techniques.

Voici quelques mesures qui ont été prises en ce sens:

- réévaluation des places de stationnement voiture à disposition des collaborateurs·trices;
- participation aux abonnements des transports publics;
- participation aux frais d'entretien des vélos;
- mise à disposition de vélos électriques pour les déplacements professionnels;
- participation à Bike to Work.

Il est encore à relever que le Service de la mobilité, en coordination avec le Secteur du développement durable, a réalisé en 2021 une enquête qui avait pour objectif de définir les modes de transport utilisés par les collaborateurs·trices pour se rendre sur leur lieu de travail. Les résultats de cette enquête constituent désormais un outil précieux pour affiner les mesures mises en place pour encourager le report modal au sein de l'administration communale et ces données seront régulièrement mises à jour afin d'avoir une vision claire de la mobilité des collaborateurs·trices.

Mobilité privée

Décarbonation

Actuellement la Ville a défini que son rôle pour la décarbonation du secteur des transports privés sur son territoire se situe au niveau de l'incitation. La stratégie qu'elle a développée a été présentée dans le postulat n° 195, liquidé le 31 mai 2022. La Ville travaille ainsi notamment à la mise en place de mesures permettant de faciliter l'accès de ses citoyens aux bornes de recharges pour véhicules électriques. Le Secteur de la mobilité, en étroite collaboration avec le Secteur de la transition écologique, travaille actuellement sur un projet de déploiement de bornes de recharge publiques en vieille ville. Ce projet, financé par le rubrique d'investissement n°430.5090.135 du budget 2023, devrait se concrétiser prochainement. Il est à relever que la Ville exploitera ces bornes et pourra ainsi s'assurer qu'elles soient alimentées en électricité d'origine renouvelable.

Consommation et production d'énergie renouvelable

La qualité de l'électricité qui sera consommée par les bornes électriques privées est dépendante du choix des propriétaires et la Ville n'a pas d'outils pour agir directement sur ce choix. Toutefois, il est à relever que les clients captifs de la Ville de Fribourg consomment 92.9% d'énergie renouvelable (chiffre 2021 Groupe E). Concernant les clients sur le marché libre (consommation >100'000 kWh), aucune donnée n'est disponible, mais la part renouvelable est estimée à environ 60%.

Afin d'augmenter la production d'énergie renouvelable sur le territoire de la Ville par les privés, des subventions communales sont disponibles depuis 2020 pour les nouvelles installations solaires photovoltaïques. La production solaire photovoltaïque sur le territoire de la commune augmente mais il est nécessaire de continuer les efforts de promotion dans ce domaine, afin d'atteindre les objectifs que s'est fixés la Commune dans sa stratégie énergétique. Ci-après, un graphique représentant l'évolution de la production solaire photovoltaïque sur le territoire de la commune.

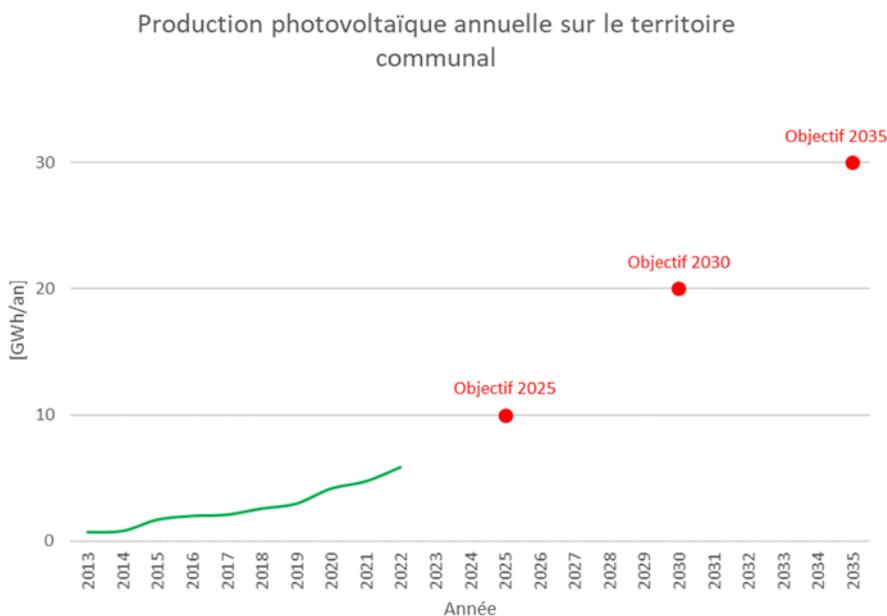


Figure 3 : Production photovoltaïque annuelle sur le territoire communal avec objectifs définis par la stratégie énergétique

Augmentation de la mobilité douce

La solution la plus efficace pour réduire les impacts environnementaux du secteur du transport est d'en réduire la part motorisée, électrique ou non.

La Ville de Fribourg travaille depuis de nombreuses années sur cet axe d'amélioration, avec la mise en place d'une multitude de mesures (développement des axes de mobilité douce, amélioration du réseau des transports publics, etc.). Dans ce contexte, la Ville envisage pour la prochaine mise à jour de la campagne de subvention une aide financière pour l'acquisition de vélos électriques et de vélos-cargos, avec pour objectif de stimuler davantage le report modal.

Conclusion

Les réflexions qui ont été menées ces dernières années par la Ville ont permis de définir un certain nombre de mesures à mettre en œuvre afin de soutenir le développement de l'électromobilité sur le territoire de la commune. Une des mesures phare, qui sera prochainement réalisée, est le déploiement de bornes de recharge publiques en vieille ville.

D'autres actions ont été identifiées afin de stimuler la transition vers l'électromobilité, mais également le report modal, et sont actuellement à l'étude. Une des opportunités identifiées pourrait par exemple être la mise en place d'une aide financière pour l'acquisition de bornes de recharge privées, avec l'attribution d'un bonus complémentaire si la borne est couplée à une installation solaire photovoltaïque.

Parallèlement à ces mesures qui ont pour objectif d'accélérer la transition vers l'électromobilité, la Ville s'efforce de soutenir le développement des énergies renouvelables sur son territoire, avec notamment la construction d'installations solaires photovoltaïques sur les infrastructures communales et la mise à disposition de subventions pour les privés.

Le postulat n° 71 est ainsi liquidé.